

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Pascal CAILLE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Isabelle LACREUSE, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Jean-Louis AMIAUD qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Sonia LAUTRU

Date de la convocation : 06/01/2026

Mme Jocelyne GUIBERT est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2026-01/04

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°5

À ce jour, la commune a mandaté un montant de 145 509.24 € TTC au titre des frais d'études liés au projet de médiathèque (études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, SPS, autres prestations).

Le bâtiment étant désormais réceptionné, il convient d'intégrer ces dépenses au compte définitif de l'équipement (2138). Cette opération est nécessaire afin de permettre l'éligibilité de ces dépenses au FCTVA, le compte 203 n'ouvrant pas droit à récupération tant que les frais ne sont pas intégrés à l'immobilisation.

Cette régularisation peut encore être réalisée sur l'exercice 2025, pour une récupération du FCTVA en 2026, sous réserve de l'adoption d'une décision modificative.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal décide de valider les crédits supplémentaires suivants :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2138	Construction	145 509,24 €	203	Frais d'études	145 509,24 €
TOTAL		145 509,24 €	TOTAL		145 509,24 €

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jocelyne GUIBERT

Le Maire
Emilie DUPREY

